

# Articles parus dans la presse

Publié: Sun, 16-Jul-2006

Vues: 4361 fois

Articles de presse relatant les évènements liés à la venue d'Al Rowwad

SUD OUEST édition Rive Droite, le 1er juillet 2006

Les élus retirent leur soutien au Comité Action Palestine et le maire annule le spectacle de théâtre que devait présenter des jeunes palestiniens

Des Palestiniens indésirables

Dominique Andrieux

En préambule de la séance du conseil municipal (« Sud Ouest » d'hier), le maire Alain David a informé ses collègues qu'il conviendrait de « retirer » la délibération que les élus avaient voté à l'unanimité, début juin, à propos d'une convention entre la ville et l'association Comité Action Palestine. Il s'agissait d'un échange de bons procédés. Le théâtre Al-Rowwad et sa troupe de jeunes comédiens palestiniens joueraient gratuitement leur pièce « Nous sommes les enfants du Camp », les 5 et 6 juillet, à Cenon en échange de quoi la ville leur apportait une subvention de 1 000 euros tandis que le centre social La Colline mobilisait les familles adhérentes pour héberger la délégation. Les élus cenonnais ont dénoncé à l'unanimité ces dispositions, lesquelles entraînent l'annulation pure et simple des représentations.

« Grosses protestations ». Alain David notait que l'objet culturel n'est pas en cause mais c'est le fait que « l'association Comité Action Palestine est liée au Hamas ». « Nous avons reçu un certain nombre de grosses protestations émanant d'associations diverses ». Parmi elles, notons celles

du Conseil représentatif des institutions juives de France (CRIF) qui renvoyait à la lecture du site internet ([www.comiteactionpalestine.org](http://www.comiteactionpalestine.org)). Le CRIF affirme que « le Comité Action Palestine est une association ouvertement antirépublicaine et antisioniste », évoque « une soirée couscous antisioniste » qui se serait déroulée à Lormont, le 17 juin. A la lecture de la pièce, le même Conseil s'émeut d'« une vision très partielle et partielle de la réalité qui est présentée ». Intervention de Max Guichard, l'élu communiste, dans le cadre du conseil municipal : « J'ai interviewé Palestine 33, à Bordeaux, qui m'a indiqué que le Comité Action Palestine avait fait partie de leur association mais qu'elle en avait été exclue pour la raison fondamentale qu'elle est pour la disparition de l'Etat Israël ». Nuancée, Marie-Christine Boutheau (Verts) disait « s'inquiéter du caractère antisémite ou non de cette association ».

Intervention du préfet. En réalité, il semble bien que les élus cenonnais n'avaient pas d'autre alternative que de revenir sur leur décision comme le signifie clairement un passage de leur délibération : « Le préfet, dans le cadre d'un recours gracieux, a expressément demandé le retrait de la délibération » prise au début du mois. Avec ce retournement de situation, les élus cenonnais ont tenu à « préserver les valeurs de la République ». Une décision dans laquelle se retrouve Musiques de Nuit, l'association qui avait ménagé un petit espace dans le programme du Festival des Hauts-de-Garonne qu'elle organise, afin de promouvoir la pièce de théâtre. « Nous ne pouvons qu'être choqués par des textes avec lesquels nous sommes en profond désaccord » souligne dans un communiqué Patrick Duval, le responsable, après avoir consulté les sites internet. « Nous nous désolidarisons totalement du discours et des pratiques du Comité d'Action Palestine qui ne saurait être présent sur une manifestation telle que le Festival des Hauts-de-Garonne ».

SUD OUEST, le 6 juillet 2006

La ville s'était désengagée mais le tribunal administratif ordonne au maire de Cenon d'accueillir un spectacle de théâtre joué par des enfants d'un camp de réfugiés palestiniens

Une pièce à rebondissements

Dominique Andrieux

Alain David, maire de Cenon, et ses collègues du Conseil municipal, étaient sans doute loin d'imaginer que leur décision prise à l'unanimité d'annuler une délibération qui prévoyait un partenariat entre la Ville et le Comité action Palestine (CAP) déclencherait un tollé et aboutirait devant le tribunal administratif.

Le CAP, association girondine fondée en mai 2004 par des personnes ayant démissionné de Palestine 33, autre organisation de soutien au peuple palestinien, endossait le rôle de relais pour obtenir des élus cenonnais qu'ils acceptent notamment de programmer dans une salle communale un spectacle de théâtre joué par la troupe d'al-Rowwad, laquelle a pour particularité d'être composée de jeunes comédiens vivant dans le camp d'Aïda. « Nous sommes les enfants du camp » était inscrit dans la programmation du Festival des Hauts de Garonne, organisé par Musiques de nuit.

L'argument politique. Les deux représentations, des mercredi 5 et jeudi 6 juillet, à Cenon, l'hébergement de la troupe dans les familles locales, les 1 000 euros de subvention, tout cela tombait à l'eau au soir du 28 juin avec l'annulation de la délibération.

Soucieux de « défendre les valeurs de la République », le Conseil municipal dénonçait le partenariat en se fondant sur la position politique du CAP. « Le CAP est lié au Hamas », argumentait le maire Alain David ajoutant qu'à la suite de fortes protestations, « le préfet de la Gironde, dans le cadre d'un recours gracieux, a demandé le retrait de la délibération » officialisant le partenariat.

Retournement de situation hier après-midi après l'examen par

le tribunal administratif du référé intenté par le CAP. Relevant « la violation de la liberté de réunion et d'expression », il ordonne au maire de Cenon de prendre toutes les dispositions pour assurer le bon déroulement des représentations des mercredi 5 et jeudi 6 juillet, « dans les conditions initialement prévues ».

« Victimes d'un lobbying ». « On a gagné, c'est une très bonne nouvelle », se réjouissait Tayeb el-Mastari, l'un des quatre coprésidents du CAP. Me Smaïl Kaci, avocat de l'association soulignait : « Ce qui est très important, c'est qu'il est mentionné qu'il n'est pas établi que le spectacle est de nature à perturber l'ordre public, que l'association requérante conduisait une action contraire aux lois et règlements. » Le tribunal administratif condamne en outre la Ville de Cenon à verser une indemnité de 1 000 euros au CAP.

L'argument développé en audience, hier matin, par Me Cyril Cazcarra, n'a pas tenu. Le défenseur de la ville de Cenon estimait que la requête n'avait plus lieu d'être dans la mesure où le CAP s'était vu proposer par le Théâtre en Miettes, implanté à Bègles, la possibilité de présenter la pièce aux mêmes jours et horaires prévus à Cenon (lire ci-contre).

La décision de justice a également réjoui les Amis d'al-Rowwad. Jean-Claude Ponsin, président de cette association, qui a fait le voyage de Paris pour soutenir le CAP et la troupe, persistait : « On ne se laissera pas faire. Une première tournée européenne de la compagnie, en 2003, n'a connu aucun incident, pas plus que celle de 2005 aux USA. Ici, à Cenon, nous avons été victimes de mensonges et de calomnies, d'un lobbying pour empêcher que la pièce soit jouée. » « Un barrage à la communication, ajoute Tayeb el-Mastari. A la liberté de laisser les enfants mettre en scène leur vécu, dans le camp. »

La troupe d'al-Rowwad a pour particularité d'être composée de jeunes comédiens vivant dans le camp d'Aïda

<< Retour / Imprimer / Envoyer par mail / Haut de page

Réactions

« Nous respectons l'injonction ».

« Nous respectons l'injonction et mettons à disposition la salle Simone-Signoret ce soir ainsi que demain », indiquait-on au cabinet du maire de Cenon, hier, peu après la décision du tribunal administratif.

Sensible à l'offre du Théâtre en miettes d'accueillir la troupe théâtrale des enfants d'Al-Rowwad, le comité Action Palestine a programmé la première représentation de « Nous sommes les enfants du camp », à Bègles. En revanche, la seconde aura lieu à Cenon, ce jeudi, à 19 heures, salle Simone-Signoret. L'entrée est gratuite.